



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,  
M. Styves Laprise,  
M. Jean-Claude Giroux,  
M. Daniel Mercier,

Est absent : M. Éric Talbot

Vacant : Sièges numéro 5 – en attente de la décision de la Commission municipale du Québec.

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

*La documentation écrite a été partagée par courriel le 15 juillet 2024 (ordre du jour et soumissions).*

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2024-07-50 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h58.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-07-51 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Soumission – Réfection du mur ouest – Acceptation



4. Résolution – Auditeur – Raymond, Chabot, Grant & Thornton – Reddition pour programme 2024
5. Résolution – Reddition de compte – Programme PRABAM
6. Période de questions
7. Varia
8. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-52 : RÉOLUTION - RÉFECTION DU MUR OUEST – COMPLEXE MUNICIPAL – CHOIX DE L'ENTREPRENEUR**

Attendu qu'une demande d'estimation de prix a été effectué auprès de deux entrepreneurs pour la réfection du mur ouest du complexe municipal – 220 rue Principale est, Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu que le mur ouest nécessite une réparation majeure au niveau de briquetage et de l'isolation (bas du mur);

Attendu que deux entrepreneurs ont fournis des estimations de prix pour la réfection du mur ouest;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'octroyer le contrat de réfection du mur ouest à l'entreprise de Serge Lamarre Construction – Rénovation (27 460,00 + taxes) et de donner mandat à la direction générale de prendre les actions en ce sens pour l'octroi et signature du contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-53 : RÉOLUTION – CHOIX FIRME COMPTABLE POUR REDDITION DE COMPTE – PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX – RAYMOND, CHABOT, GRANT & THORNTON – ANNÉE 2024.**

Attendu que différents programmes gouvernementaux demandent des redditions de comptes par un comptable agréé (ex : TECQ, PRABAM etc);

Attendu que la firme Raymond, Chabot, Grant & Thornton effectue les vérifications comptables des états financiers de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud depuis plusieurs années;

Attendu que pour la présente année financière soit 2024, des redditions de compte seront à faire;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise et résolu de désigner la firme Raymond, Chabot Grant & Thornton comme firme comptable autorisée par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour effectuer les redditions de compte officielle des programmes gouvernementaux pour la municipalité. Le conseil mandate la direction générale pour prendre toute action appropriée afin d'actualiser cette résolution.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-07-54 : RÉOLUTION – FINALISATION DU PROGRAMME – PRABAM – DEMANDE DE REDDITION DE COMPTE – RCG&T.**

Attendu que les dépenses du programme PRABAM (gouvernement du Québec) sont réalisés et quasi complétés;

Attendu que ce programme a permis de refaire la toiture du complexe municipal et de procéder à des réparations de la salle de l'Héritage et du clocher;

Attendu que les deux bâtiments mentionnés précédemment sont des bâtiments municipaux dont le conseil municipal a la charge et l'entretien;

Attendu que les fonds alloués par le programme PRABAM pour la municipalité de Ste-Euphémie se chiffrent à 75 000 \$;

Attendu qu'une reddition officielle et comptable est nécessaire pour obtenir le remboursement des montants investis;

Attendu que la firme RCG&T est la firme comptable désignée par la municipalité pour les redditions de compte officielle;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de mandater la firme comptable désignée de la municipalité, RCG&T, de procéder à la reddition officielle pour le programme PRABAM.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**6- VARIA**

Aucun ajout au point varia n'est autorisé puisqu'il y a l'absence d'un conseiller municipal à la réunion.

**7- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**18- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-07-55: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

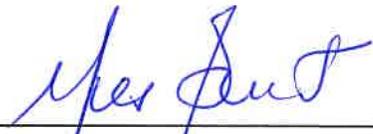
Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 19h07



  
Gilles Giroux, Maire

\*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 17 juillet 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 12 août 2024.